

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

Xème LEGISLATURE

182420

RESOLUTION N° 01/2002
SUR LA SITUATION AU MOYEN – ORIENT

Sur proposition de sa Commission des Affaires étrangères et de la Coopération, l'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du vendredi 12 avril 2002, la Résolution dont la teneur suit :

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

X^{ème} LEGISLATURE

RESOLUTION SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

L'Assemblée nationale,

- **préoccupée** par la dangereuse dégradation de la situation politique au Moyen-Orient, caractérisée par l'aggravation du conflit israélo-palestinien,
 - **considérant** la situation des femmes et des enfants en Palestine,
 - **profondément attachée** au droit du Peuple palestinien à disposer d'un Etat, indépendant et souverain à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties par la Communauté internationale,
 - **tenant compte** des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, notamment les Résolutions 242 (1967) et 338 (1973),
 - **ayant à l'esprit** le Plan de Paix saoudien, adopté à Beyrouth par le dernier Sommet de la Ligue arabe et qui constitue un cadre apte à relancer le processus de paix au Moyen-Orient,
 - **rappelant** les Résolutions 1402 et 1403 du Conseil de Sécurité demandant l'évacuation par l'Armée israélienne des villes palestiniennes occupées :
- 1 - Exprime** sa vive préoccupation devant l'occupation par l'Armée israélienne des villes palestiniennes, avec toutes les conséquences désastreuses pour la sécurité des personnes, dont celle du Président Yasser ARAFAT lui-même, et des biens.

2.- Exige, l'évacuation immédiate et sans conditions des villes palestiniennes **par l'Armée israélienne**, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité notamment la Résolution 1402 et le respect par le Gouvernement israélien de toutes les prérogatives de l'Autorité palestinienne.

3. - Demande l'arrêt des violences et la relance du processus de paix au Moyen-Orient, dont le Plan de Paix adopté par la Ligue arabe à Beyrouth pourrait constituer le cadre, et dans l'esprit des Accords d'Oslo.

4. - A ce propos, exhorte et encourage le Gouvernement de la République du Sénégal, en tant que pays qui assure la présidence du Comité des Nations-Unies pour l'exercice des droits inaliénables du Peuple palestinien, à poursuivre et intensifier les initiatives que commande la situation au Moyen-Orient.

5.- Exprime sa solidarité au Peuple palestinien dans sa lutte pour le droit à avoir un Etat, indépendant à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties par la Communauté internationale, avec Jérusalem comme capitale,

- **Exige** que la vie du Président Yasser ARAFAT soit préservée et toutes ses libertés restaurées.

6. -Lance enfin, un appel pressant à la Communauté internationale en général et, en particulier, à tous les Parlements démocratiques du monde pour qu'ils contribuent à la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Fait à Dakar, le 12 Avril 2002

L'Assemblée nationale

Le Président de Séance

Le Président
YOUSSEU DIALLO
YOUSSEU DIALLO

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

X^{ème} LEGISLATURE

132420

**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ANNEE 2002**

R A P P O R T

**FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DE LA COOPERATION**

SUR

**LE PROJET DE RESOLUTION SUR
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT**

**PAR
Mme Aminata MBAYE**

RAPPORTEUR

La Commission des Affaires étrangères, et de la Coopération s'est réunie le 12 Avril 2002, sous la présidence de Monsieur Daouda FAYE, Premier Vice-Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de Résolution sur la situation au Moyen-Orient.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh Tidiane GADIO, Ministre des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et l'Union africaine.

Après la lecture du projet de Résolution présenté par l'auteur, Monsieur Djibo Leïty KA et lecture de la lettre du Professeur Iba Der THIAM adressée au Président de l'Assemblée nationale et relative à la situation au Moyen-Orient, le Président de séance a ouvert les débats.

Après présentation et commentaires de la proposition par son auteur, plusieurs commissaires ont pris la parole pour livrer leurs observations, proposer des amendements et exprimer leurs préoccupations.

Invité à prendre la parole, le Ministre des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'Extérieur s'est félicité de l'initiative parlementaire et a apporté un certain nombre d'informations sur les actions entreprises par le Gouvernement du Sénégal en vue d'une résolution diligente et pacifique des douloureuses situations vécues au Moyen-Orient.

Se réjouissant par ailleurs du consensus enregistré dans le pays autour de cette délicate question, le Ministre a encouragé l'Assemblée nationale à rechercher l'implication des parlementaires du monde entier dans cette croisade pour la paix au Moyen-Orient.

Au terme des débats, vos Commissaires ont adopté à l'unanimité, le projet de résolution sur la situation au Moyen-Orient et vous demandent d'en faire autant, s'il n'appelle, de votre part, aucune objection majeure.